

20190131_DL_08

OBJET :
Groupement de commandes
coordonné par le Centre de
Gestion de la Fonction
Publique Territoriale du
Nord pour la plateforme
mutualisée de marchés
publics

Date de convocation :
15 janvier 2019

Date de séance:
31 janvier 2019

Date d'affichage :
11 février 2019

Membres en exercice : 46

Membres présents : 15

Membres votants : 25

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le trente-et-un janvier à 11h00 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : Jean-Marie BLONDELLE, Ernest CANDELA, Philippe COCQ, François DEBEUGNY, Claude DEFLESSELLE, Denis DEMARCY, Fabrice FRION, Jean GORRIEZ, Olivier JARDE, Anna-Maria LEMAIRE, Marie-Christine MAILLART, Laurent PARSIS, Jean-Claude RENAUX et Philippe SY.

Secrétaire de séance : Claude DEFLESSELLE

Pouvoirs : Pascal BOHIN à Philippe VARLET
Rémi BOUTROY à Fabrice FRION
Claude CLIQUET à Anna-Maria LEMAIRE
Isabelle DE WAZIERS à Claude DEFLESSELLE
James HECQUET à Ernest CANDELA
Frédéric LECOMTE à Philippe SY
Gérard PARASOT à Philippe COCQ
Jean-Dominique PAYEN à Jean-Marie BLONDELLE
Florence RODINGER à Jean-Claude RENAUX
Annie VERRIER à Denis DEMARCY

Le Président expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord coordonne un groupement de commandes destiné à fournir une plateforme mutualisée de dématérialisation des marchés publics à dimension régionale.

La convention en cours d'exécution étant liée à la durée du marché qui arrive à son terme le 31 décembre 2019, il convient de réaffirmer l'adhésion au groupement de commandes dans la perspective d'une nouvelle mise en concurrence.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment l'article 28,

Considérant l'intérêt pour le syndicat mixte de bénéficier d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics pour ses besoins propres, pour ses membres, ainsi que pour des structures non membres de son périmètre d'intervention,

Considérant le bénéfice de disposer d'une telle plateforme à dimension régionale pour faire connaître nos marchés publics auprès d'un maximum d'entreprises.

DELIBERE

ARTICLE 1 – Somme Numérique adhère au groupement de commandes pour la maintenance et le développement d'une plateforme de dématérialisation de la commande publique coordonné par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

ARTICLE 2 – Somme Numérique charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord de lancer la consultation correspondant au renouvellement du marché qui débutera à compter du 1^{er} janvier 2020. Le syndicat mixte s'engage à fournir tous les éléments de besoins relatifs à ses membres et aux structures relevant de son territoire de compétence pour compléter cet appel d'offres. L'acte du groupement stipule que le syndicat mixte assurera l'exécution financière du marché pour ses besoins et ceux de ses membres.

ARTICLE 3 – Le Président est autorisé à signer la convention constitutive du groupement et toute autre pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.